

VÉLIB

Depuis 2001, la Ville de Paris travaille en concertation avec des groupes représentant les usagers de la route, les cyclistes, les professionnels de la santé publique ainsi qu'avec des spécialistes en développement vert. Le transport actif par vélo a augmenté de 48 % à la suite de la création des comités de travail. Les aménagements incluent bandes cyclables, contresens, couloirs d'autobus ouverts aux vélos et pistes cyclables. Entre 1995 et 2006, la longueur des voies cyclables est passée de 8,2 km à 370,9 km. L'initiative Vélib', qui a vu le jour en 2007, est également le fruit de cette concertation.

Objectifs de Vélib'

- Augmenter le transport actif.
- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre.
- Augmenter le niveau d'activité physique des Parisiens.

Le projet Vélib' est un système de location libre de vélo pour les déplacements de courte distance. Il suffit de s'abonner (plusieurs types d'abonnement sont offerts), de passer la carte ou le ticket devant la borne et de choisir un vélo parmi la flotte disponible à la station. Les stations sont réparties tous les 300 mètres, et le nombre de vélos est plus important aux stations situées près des grands axes de transport en commun (autobus et métro).

Les tarifs sont accessibles, et les trente premières minutes sont toujours gratuites. Un dépôt de garantie de 150 € est préalable à l'utilisation de la flotte Vélib' et certaines pénalités peuvent être appliquées en cas de disparition ou bris du vélo.

L'utilisation de la flotte Vélib' est facilitée par plusieurs mesures. Par exemple, s'il n'y a plus d'espace libre à une station pour remiser son vélo, l'utilisateur passe sa carte ou son ticket devant la borne et obtient 15 minutes gratuites supplémentaires pour se rendre à une station où il y aura de la place. En plus d'obtenir de l'information sur le système Vélib' par téléphone et sur le site Internet, les usagers peuvent recevoir l'information sur le nombre de vélos disponibles par station directement sur leur téléphone cellulaire. Le service étant offert en huit langues, les touristes y ont également accès.



Vélib' a innové sur plusieurs points :

- les agents d'entretien des vélos et des espaces de stationnement se déplacent en véhicules électriques;
- les produits nettoyants utilisés sont certifiés écologiques et biodégradables;
- l'eau utilisée pour nettoyer les vélos est récupérée sur les toits de JCDecaux, l'entreprise qui a créé le concept.

Vélib' permet donc aux Parisiens de se déplacer plus efficacement et à moindres coûts, de faire la liaison avec les transports en commun, d'augmenter ou de maintenir un bon niveau d'activité physique, de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et de créer de nouveaux emplois.

Marie-Pierre Arsenault et Guy Thibault